

DEPARTEMENT DE  
L'EURE

ARRONDISSEMENT DES  
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE  
DE  
MARTOT

DATE DE CONVOCATION

6 DECEMBRE 2018

DATE D'AFFICHAGE

6 DECEMBRE 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

**OBJET :**

**2018/33 SPS : Autorisation de passage d'engins et de création d'une trémie sur la voie communale n°1 de Martot à la Vallée**

Monsieur le Maire rapporte que dans le cadre de l'extension d'exploitation des carrières SPS qui se développent au-delà de la voie communale n°1 de Martot à la Vallée, il convient d'autoriser les carrières SPS à mettre en place suivant le plan ci-joint :

- un passage d'engins sécurisé par des barrières
- une trémie en béton qui permettra le passage d'une bande transporteuse sous la route, la plaque de béton installée permettra aux carriers de la SPS d'effectuer les travaux de maintenance.

Monsieur le Maire précise que la signalisation nécessaire à la sécurité routière devra être mise en place par les carrières SPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de dresser les arrêtés nécessaires.

**2018/34 COMMANDE PUBLIQUE – Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation des marchés ou accords-cadres liés au transport extrascolaire et autres services de transports collectifs avec chauffeur – Autorisation**

**RAPPORT**

Monsieur le Maire indique que l'Agglomération Seine-Eure souhaite renouveler l'accord-cadre de transport extrascolaire et autres services de transports collectifs avec chauffeur.

Dans un souci d'optimisation des dépenses, l'Agglomération Seine-Eure propose à ses communes membres, ainsi qu'aux établissements publics du territoire, de constituer un

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, D. BLONDEL, S. DELMOTTE, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, G. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

Absents représentés : H. GANDOSSI par J.P. COMBES

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : F. BARBIER, F. COUTEAU, F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Une convention de groupement de commandes formalisera l'intervention de l'Agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

Conformément à l'article L.1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération. La convention est conclue sans limitation de durée. Pour chaque renouvellement de marché ou accord-cadre le coordonnateur demandera aux membres s'ils souhaitent maintenir leur participation ou se retirer du groupement de commandes.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer en faveur de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des accords-cadres relatifs au transport extrascolaire et autres services de transports collectifs avec chauffeur.

### **DECISION**

**Le Conseil municipal** ayant entendu le rapporteur et délibéré,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1414-3,

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

**VU** le projet de convention constitutive de groupement de commandes,

**AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes relatif au transport extrascolaire et autres services de transports collectifs avec chauffeur,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, les avenants éventuels, à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la prolifération des chats errants devient vraiment problématique, 25 chats ont été stérilisés cette année avec l'aide de l'école du chat d'Evreux. La commune verse à l'école des chats une subvention annuelle de 150 €. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à une solution afin d'éradiquer cette prolifération.

La commune a la possibilité de signer une convention avec plusieurs associations qui se chargent de ce genre de problèmes : 30 millions d'amis, l'école du chat...

Monsieur Daniel LAFFILLÉ propose de ne faire stériliser que les femelles, ce qui engendrerait un coût moins important.

Monsieur Michel QUENNEVILLE souhaite savoir qui se charge de la capture et du transport des chats à stériliser lorsqu'une convention est signée.

Est-il possible de fixer un quota maximum de chats à stériliser par an.

Monsieur Daniel LAFFILLÉ pense qu'il ne serait pas bon non plus d'éradiquer totalement les chats errants qui empêchent la prolifération de nuisibles (souris, rats...). Le sujet est lancé à la réflexion et sera de nouveau débattu lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de 30 millions d'amis demandant aux maires de se positionner sur le sujet des animaux sauvages présenter dans les cirques et maintenus en cage toute leur vie. Une pétition est ouverte. Les membres du Conseil Municipal ayant des avis divergents, le conseil municipal ne se prononcera pas sur ce sujet.

Monsieur le Maire et Monsieur Michel QUENNEVILLE donnent quelques informations sur l'avancement des travaux de la salle communale :

- les travaux intérieurs sont quasiment terminés, les travaux de la ventilation doivent s'achever fin de semaine 50 ;
- les travaux de couverture sont en cours ;
- le grand ménage intérieur sera réalisé semaine 51 afin de permettre de faire le spectacle de l'arbre de Noël dans la salle le vendredi 21 décembre ;
- l'ensemble des travaux devraient s'achever mi-janvier 2019.

**Dates à retenir :**

Arbre de Noël : le 21 décembre 2018 à 18h

Vœux du Maire : le samedi 5 janvier 2019 à 17h30

Vernissage de l'exposition de peinture : le samedi 12 janvier 2019 à 11h30

Séminaire d'informations des communes de la CASE sur le projet de fusion Communauté d'Agglomération Seine Eure / Communauté de Communes Eure

Madrie Seine : le samedi 2 février 2019 de 8h30 à 13h (lieu à préciser)

*Monsieur le Maire souhaite que les conseillers soient présents à cette réunion importante.*

---

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 22 janvier 2019 à 18h15**

---

\_\_\_\_\_